

A&MB CONSEILS
Société par actions simplifiée au capital de 25 000 euros
Siège social : Bâtiment D - 131 Chemin des Bassins
94000 CRETEIL
822 442 646 RCS CRETEIL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 96 528,63 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	96 528,63 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	5 714,74 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	102 243,37 euros
A titre de dividendes	70 000,00 euros
Soit 28 euros par action	
Le solde	32 243,37 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 139 080,99 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

AB

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 4 900 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 65 100 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019

DECISION DU 09/07/2020

35 000,00 euros, soit 14 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 35 000,00 euros

DECISION DU 02/11/2020

14 300,00 euros, soit 5,72 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 14 300,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

DECISION DU 29/10/2021

30 000,00 euros, soit 12 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000,00 euros

DECISION DU 10/12/2021

53 775,00 euros, soit 21,51 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 53 775,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

65 000,00 euros, soit 26 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 65 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 JUIN 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Alexandra BREYSSE



BILAN SIMPLIFIÉ

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 11/05/2023

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	86 866,38	17 420,62	69 445,76	4,58	37 537,39	4,27
Immobilisations financières	4 200,21		4 200,21	0,28	6 817,60	0,78
ACTIF IMMOBILISÉ	91 066,59	17 420,62	73 645,97	4,86	44 354,99	5,04
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes					137,76	0,02
Clients et comptes rattachés	646 051,36		646 051,36	42,62	598 762,41	68,09
Autres créances	618 718,49		618 718,49	40,82	28 946,86	3,29
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	164 273,17		164 273,17	10,84	206 061,18	23,43
Caisse						
Charges constatées d'avance	12 999,57		12 999,57	0,86	1 145,42	0,13
ACTIF CIRCULANT	1 442 042,59		1 442 042,59	95,14	835 053,63	94,96
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	1 533 109,18	17 420,62	1 515 688,56	100,00	879 408,62	100,00

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
Capital social ou individuel (dont versé : 25 000,00)		25 000,00	1,65	25 000,00	2,84
Ecart de réévaluation					
Réserve légale		2 500,00	0,16	2 500,00	0,28
Réserves réglementées					
Autres réserves		106 837,62	7,05	31 955,72	3,63
Report à nouveau		5 714,74	0,38	5 714,74	0,65
Résultat de l'exercice		96 528,63	6,37	139 881,90	15,81
Provisions réglementées					
CAPITAUX PROPRES	236 580,99	15,81	205 052,36	23,32	
Provisions pour risques et charges					
Emprunts et dettes assimilées		51 791,70	3,42	27 328,00	3,11
Avances et acomptes reçus sur commande en cours					
Fournisseurs et comptes rattachés		61 957,65	4,09	18 347,58	2,09
Autres dettes		1 165 358,22	76,89	628 680,68	71,49
Produits constatés d'avance					
DETTES	1 279 107,57	84,39	674 356,26	76,88	
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	1 515 688,56	100,00	879 408,62	100,00	

Copie certifiée conforme
Le Président

FIRST AUDIT CONSEIL



AB

AB